Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_114-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_114

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Réseaux des pépinières d'entreprises ELAN et REPERES - Adhésions 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

ABSENT(S) :
Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_114-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a pris l'engagement de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets en phase de création, de reprise et de développement d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

A ce titre, elle gère la pépinière hôtel d'entreprises située au quartier Chabran.

Cet outil d'aide au développement économique local assure l'accompagnement des porteurs de projets et créateurs d'entreprises pendant leurs premières années d'existence au travers de prestations d'accueil, de conseil, d'hébergement et d'une offre de services partagés.

Afin d'optimiser les services rendus aux porteurs de projets et créateurs d'entreprises de la Dracénie, il est proposé que la Communauté d'Agglomération Dracénoise adhére au réseau des pépinières d'entreprises de la région Provence Alpes Côte d'Azur "Repères" et à celui d'Elan de portée nationale.

REPERES, association loi de 1901, au travers de ses manifestations et actions de communication assure une cohérence territoriale, une dynamique de développement économique et de création d'emplois, des échanges inter-pépinières propices à la qualité des prestations, un maillage avec les partenaires institutionnels et économiques.

ELAN, réseau national des pépinières d'entreprises, est une association loi de 1901, qui a pour vocation de rassembler les 300 pépinières et incubateurs d'entreprises du territoire national.

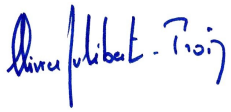
En intégrant ces réseaux, la Communauté d'Agglomération Dracénoise offre ainsi une plus grande visibilité de la pépinière hôtel d'entreprises de la Dracénie aux niveaux régional et national, et profite également d'échanges constructifs d'informations, de retours d'expériences sur les bonnes pratiques en la matière, de professionnalisation des acteurs.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique réunie le 8 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise aux réseaux Repères et Elan ayant leur sièges sociaux respectivement à PEPINIERE CREATIVA, 200 rue Michel de Montaigne, BP 21221, 84140 Montfavet et 55, rue La Boétie 75008 Paris, moyennant une adhésion mixte de 250€ au titre de l'année 2017, imputation budgétaire 6281-901,
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ces adhésions.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.